

## AVIS AU PUBLIC

### *Règlement communal*

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 15 décembre 2021 le conseil communal a validé **une taxe pour le catering des formations au « Circular Innovation Hub »** par délibération n°206. Le règlement a été approuvé par décision ministérielle du 03 janvier 2022, référence 83bxd0b6f/NH.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 14 janvier 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,



La Secrétaire,



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### *Avis – règlement communal*

Le soussigné bourgmestre de la commune de Wiltz certifie que l'avis ci-dessus a été publié aujourd'hui de la manière usitée pour les publications communales et conformément à l'article 82 de la loi modifiée du 13 décembre 1988. Mention de la décision est faite dans le bulletin communal lors de sa prochaine publication.


Wiltz, le 14 janvier 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,



La Secrétaire,



### **Commune de Wiltz**

Administration communale • Laura Wiltgen • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz  
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 71 • Fax: (+352) 95 99 39 40 • E-mail: [laura.wiltgen@wiltz.lu](mailto:laura.wiltgen@wiltz.lu)